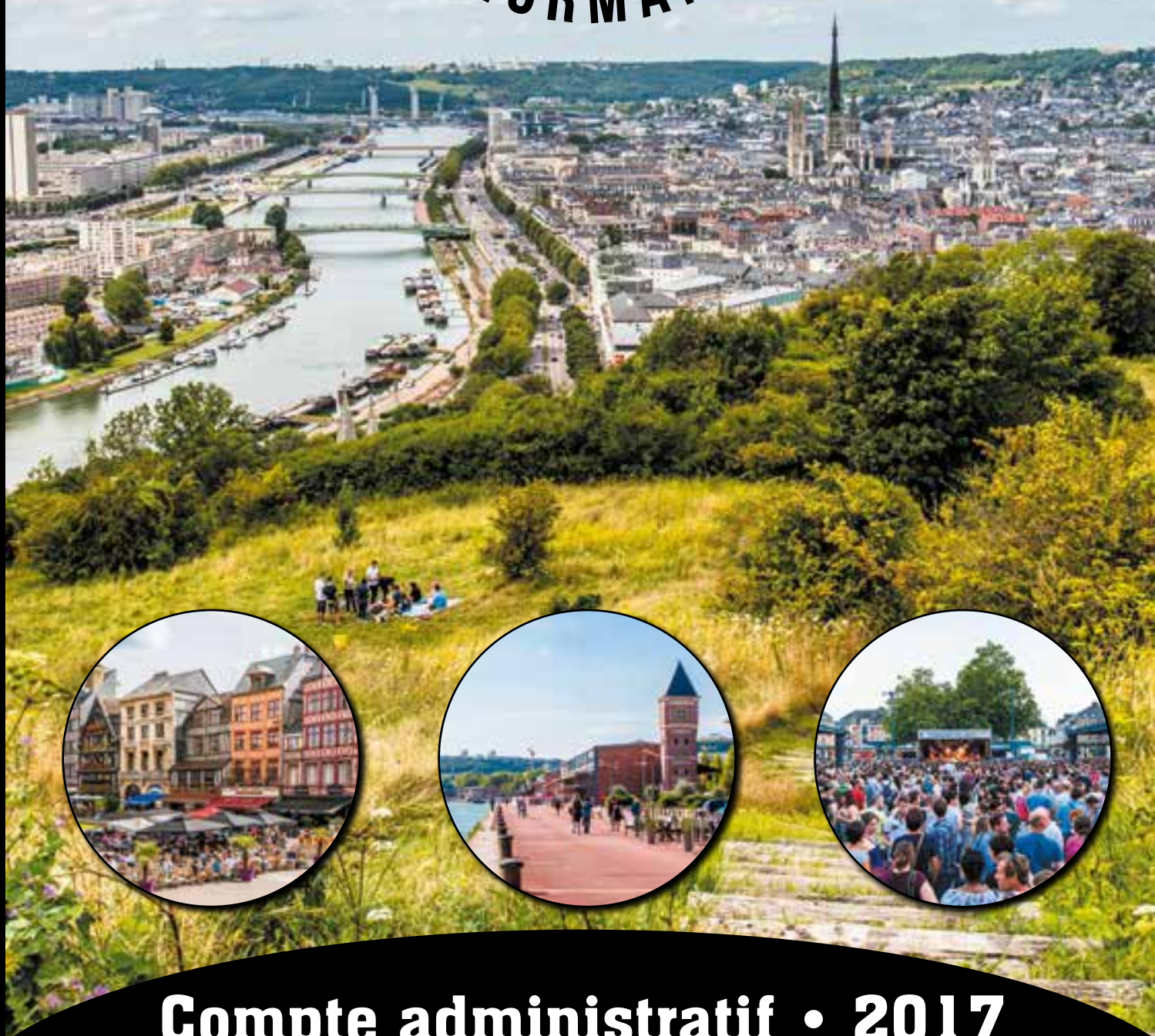




Compte administratif • 2017

Rapport • **DIRECTION DES FINANCES**

RAPPORT DE PRESENTATION – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – VILLE DE ROUEN

SOMMAIRE

1) LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL	3
I. Le résultat de la section de fonctionnement	3
II. Le résultat de la section d'investissement	4
III. Le résultat net de l'exercice	4
2) BILAN DE L'EXECUTION DU BUDGET 2017	5
I. Présentation synthétique de l'exécution du budget 2017	5
A. Les grandes tendances en dépenses	5
i. Les montants exécutés	5
ii. La structure des dépenses	6
B. Les grandes tendances en recettes	14
i. les montants exécutés	14
ii. La structure des recettes	14
II. Evolution des principaux indicateurs financiers	26
A. Evolution de l'Epargne Brute	26
B. Evolution de l'épargne nette	27
3) LA GESTION DE LA DETTE	27
I. La dette propre	27
A. Les flux 2017	27
B. La structure de la dette	29
II. La dette garantie	31
III. La gestion de trésorerie	32
4) LE RESULTAT DES BUDGETS ANNEXES	33
I. Budget Annexe des Locations Immobilières Aménagées (LIA)	33
A. Résultat de la section de fonctionnement	33
B. Résultat de la section d'investissement	33
C. Résultat net de l'exercice	34
II. Budget annexe de l'Etincelle	34
A. Résultat de la section de fonctionnement	34
B. Résultat de la section d'investissement	35
C. Résultat net de l'exercice	35

Ce compte administratif illustre les résultats obtenus dans l'amélioration de la gestion grâce à la stratégie volontariste déployée pour optimiser la trajectoire financière de la collectivité tout en poursuivant les projets du mandat et en accroissant la qualité de service aux usagers.

Le résultat net de l'exercice de 8.67M€ est en forte augmentation par rapport à 2016 soit +32.9%.

L'épargne nette, qui mesure la capacité de financement de notre investissement, s'établit à 1.05M€. Il est important de souligner qu'elle est redevenue positive après quatre années de valeur négative.

Autre ratio d'importance, la capacité de désendettement poursuit sa baisse de façon continue depuis 2014, en s'établissant désormais à 9.2 années, soit bien en deçà du ratio d'alerte de 15 ans, et de l'exigence de l'Etat fixée à 12 ans dans la contractualisation.

Ces ratios confirment la qualité de gestion, concrétisée par la constance des efforts dans la maîtrise de la masse salariale, la contrainte opérée pour stabiliser les dépenses, optimiser les achats, et accroître le recours aux subventions et au mécénat pour alléger la charge de la collectivité.

1) LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable et budgétaire M14 applicable aux communes, le Conseil Municipal doit constater le résultat de l'exercice comptable à la clôture de celui – ci.

Le résultat net de l'exercice est obtenu par addition des éléments suivants :

- le résultat dégagé sur la section de fonctionnement, qui s'obtient par soustraction des dépenses mandatées en 2017 du total des recettes émises sur la section de fonctionnement. Ce résultat est complété du résultat antérieur reporté.
- le résultat de la section d'investissement, obtenu par soustraction des dépenses d'investissement mandatées en 2017, complétées – le cas échéant - du déficit d'investissement reporté de l'exercice précédent aux recettes propres d'investissement de l'exercice, complétées – le cas échéant – de l'excédent d'investissement reporté de l'exercice précédent.

I. Le résultat de la section de fonctionnement

L'analyse par chapitre des mouvements de dépenses et de recettes réalisés en 2017 fait apparaître un niveau de recettes de **165,43M€** et un niveau de dépenses de **159.88 M€**.

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2017
011 – Charges à caractère général	25.385.941,27
012 – Charges de personnel	86.729.636,13
65 – Autres charges de gestion courante	19.111.092,10
656 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus	176.271,19
66 – Charges financières	5.172.267,44
67 – Charges exceptionnelles	1.324.993,91
Autres dépenses réelles	403.301,00
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	138.303.503,04
023 – Virement à la section investissement	0,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	21.578.381,20
TOTAL DEPENSES ORDRE FONCTIONNEMENT	21.578.381,20
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT	159.881.884,24
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	5.552.028,60

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2017
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	10.768.331,04
73 – Impôts et taxes	100.981.868,93
74 – Dotations, subventions et participations	41.147.734,75
75 – Autres produits de gestion courante	1.295.828,84
76 – Produits financiers	873.519,60
77 – Produits exceptionnels	8.131.614,75
Autres recettes	1.285.525,86
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	164.484.423,77
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	949.489,07
TOTAL RECETTES ORDRE FONCTIONNEMENT	949.489,07
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT	165.433.912,84

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2017 s'élève ainsi à **5,55 M€**, en très nette progression, de 3,85 M€, par rapport à 2016 (pour mémoire : 1,7 M€).

Cette évolution s'explique principalement par :

- le niveau du produit des cessions d'immobilisations effectuées par la Ville en 2017 (6,68 M€, soit une variation de + 3,68 M€ par rapport à 2016) qui impacte à la hausse les recettes réelles de fonctionnement (pour mémoire, celles – ci s'élevaient à 157,83 M€ au CA 2016).
- L'ajustement à la hausse de l'attribution de compensation versée par la Métropole (régularisations liées au transfert de la gestion des parkings en ouvrage et transfert de l'Aire Saint Maclou) ;
- La progression importante (+ 0,8 M€) du produit des droits de mutation entre 2016 et 2017

Le niveau des dépenses réelles de fonctionnement demeure quant à lui relativement stable par rapport au CA 2016 (137,7 M€, soit une progression de + 0,43%)

II. Le résultat de la section d'investissement

La section d'investissement clôture l'exercice avec un déficit de **3,4 M€**.

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2017
20 – Immobilisations corporelles (sauf 204)	972.788,87
204 – Subventions d'équipement versées	4.354.430,32
21 – Immobilisations corporelles	14.095.220,50
23 – Immobilisations en cours	696.884,53
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1.065.265,00
13 – Subventions d'investissement	4.000,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	23.388.879,08
26 – Participations et créances rattachées	62.050,00
27 – Autres immobilisations financières	0,00
020 – Dépenses imprévues	0,00
45 – Total opérations pour comptes de tiers	697.697,81
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	45.337.216,11

040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	949.489,07
041 – Opérations patrimoniales	3.878.465,17
TOTAL DEPENSES ORDRE INVESTISSEMENT	4.827.954,24

TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT	50.165.170,35
-------------------------------------	----------------------

RESULTAT INVESTISSEMENT (HORS 1068)	- 3.405.456,57
--	-----------------------

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2017
13 – Subventions d'investissement	2.894.395,26
16 – Emprunt et dette assimilée	13.016.502,25
20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204 – Subventions d'équipement versées	0,00
21 – Immobilisations corporelles	66.538,19
23 – Immobilisations en cours	15.799,67
10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	3.795.666,70
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
10226 – Taxe d'aménagement	0,00
27 – Autres immobilisations financières	816.267,53
45 – Total opérations pour comptes de tiers	697.697,81
TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	21.302.867,41

021 – Virement de la section de fonctionnement	0,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	21.573.828,03
041 – Opérations patrimoniales	3.883.018,34
TOTAL RECETTES ORDRE INVESTISSEMENT	25.456.846,37

TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT	46.759.713,78
-------------------------------------	----------------------

Le résultat d'investissement passe de + 0,4 M€ à – 3,4 M€ entre 2016 et 2017. Cette évolution est la conséquence directe du faible recours à l'emprunt pratiqué par la Ville en 2017 (7 M€ mobilisés au cours de l'année par rapport à 15,76 M€ en 2016), qui lui permet de se désendetter massivement.

Le déficit d'investissement constaté pour l'exercice 2017 sera largement financé par l'excédent dégagé au titre de la section de fonctionnement pour la même année.

III. Le résultat net de l'exercice

L'exercice budgétaire 2017 se solde par un excédent global de **8,67 M€** se décomposant comme suit :

Résultat de l'exercice
Report excédent fonctionnement 2016
(a)

Fonctionnement
5.552.028,60
6.120.254,82
11.672.283,42

Résultat de l'exercice
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés
Report excédent investissement 2016
(b)

Investissement
- 3.405.456,57
0,00
402.706,76
- 3.002.749,81

Résultat de clôture 2017 (= a + b)	8.669.533,61
---	---------------------

Le résultat net de l'exercice 2017 est en progression de 2,15 M€ par rapport au résultat de clôture 2016 (pour mémoire : 6,52 M€).

Cette évolution s'explique d'une part par le résultat dégagé au titre de la section de fonctionnement (+ 5,55 M€ par rapport à 2016). La progression du résultat de l'exercice 2017 vient en effet s'ajouter à l'excédent reporté de l'exercice 2016 (pour mémoire : 6,12 M€), lui-même en hausse de 1,7 M€ par rapport à l'excédent reporté 2015 (4,42 M€).

Cette évolution est cependant atténuée par la constatation du déficit de la section d'investissement, qui bien que légèrement amélioré par l'excédent reporté d'investissement de l'exercice 2016 (pour mémoire : 0,4 M€), s'élève à plus de 3 M€.

2) BILAN DE L'EXECUTION DU BUDGET 2017

I. Présentation synthétique de l'exécution du budget 2017

A. Les grandes tendances en dépenses

i. Les montants exécutés

Le tableau ci-après synthétise, pour les quatre dernières années, l'ensemble des budgets votés et exécutés.

Les données présentées reprennent l'intégralité des dépenses inscrites au budget, y compris – le cas échéant - la reprise du déficit de l'année antérieure qui ne donne pas lieu à l'émission d'un mandat de dépenses.

	Budget voté			Budget exécuté					
	Dépenses totales	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Dépenses totales		Dépenses réelles		Dépenses d'ordre	
				En €	% réel	En €	% réalisation	En €	% réel
2017	217.373.022,67	190.222.412,24	27.150.610,43	210.047.054,59	96,63%	183.640.719,15	96,54%	26.406.335,44	99,64%
2016	224.589.551,56	202.827.329,21	21.462.222,35	215.537.409,84	95,97%	194.774.464,98	96,03%	20.762.944,86	95,41%
2015	245.211.580,24	218.640.997,63	26.570.582,61	237.731.133,54	96,95%	210.092.481,10	96,09%	27.638.652,44	104,02%
2014	266.706.114,92	241.518.360,90	25.18.754,02	254.327.097,00	95,36%	229.325.381,41	94,95%	25.001.715,59	99,26%

Le montant total exécuté au titre de l'exercice 2017 s'établit à **210,05 M€** en baisse de 5,50 M€ par rapport à 2016 (pour mémoire : 215,54 M€), soit – 2,6 %.

Hors impact du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui s'établit à 7,24 M€ (ce mouvement de prévision ne donnant pas lieu à l'émission d'un mandat), le taux d'exécution global du budget 2017 s'élève à **99,96 %**, en **augmentation** par rapport au taux de réalisation constaté pour 2016 (pour mémoire : 96,41 %).

➤ Les dépenses réelles :

Investissement et fonctionnement cumulés, 183,64 M€ de dépenses réelles ont été mandatées par la Ville en 2017, en diminution de 11,13 M€ (-5,7 %) par rapport à l'exercice précédent (194,77 M€).

Hors crédits nécessaires à la gestion des ouvertures de crédits à long terme¹ (OCLT) exécutés à hauteur de 7,48 M€ en 2017 (9,17 M€ en 2016) et équilibrés par une recette

¹ Les contrats d'emprunt de type OCLT (Ouverture de Crédit Long Terme) associent un crédit long terme classique et l'ouverture de droits de tirage comparables à une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond, qui

budgétaire de même montant, les dépenses réelles (investissement et fonctionnement confondus) mandatées au titre de 2017 s'élèvent à **176,16 M€** (dont 138,3 M€ en fonctionnement et 37,85 M€ en investissement) par rapport à 185,60 M€ en 2016, soit une **baisse de 5,09 %** (- 9,45 M€).

Hors mouvements liés aux OCLT, le taux d'exécution des dépenses réelles s'établit à **96,4 %**, proche du taux de réalisation constaté en 2016 (96,2 %).

6,58 M€ de crédits réels n'ont pas fait l'objet d'un mandatement en 2017. Cette non – exécution du budget s'explique principalement de la façon suivante :

- Décalage dans la mise en œuvre de certains projets du fait de retards ou modification des échéanciers d'exécution de ces projets comme par exemple l'aménagement du Parc urbain de Repainville, certaines acquisitions foncières ou encore le paiement du solde de l'opération des Quais Bas Rive Gauche ;

➤ **Dépenses d'ordre :**

Ces mouvements de dépenses, équilibrés budgétairement par l'émission de titres de recettes d'ordre de même montant, n'ont aucune incidence financière en termes de décaissement effectif de liquidités.

Les dépenses d'ordre mandatées en 2017 s'élèvent à **26,41 M€** et sont composées des éléments suivants :

- 13,42 M€ au titre des dotations aux amortissements ;
- 8,58 M€ au titre des régularisations comptables liées aux cessions d'actifs ;
- 2,06 M€ au titre des mouvements de gestion active de la dette (gestion des plafonds d'OCLT...).
- 2,35 M€ au titre de la résorption d'avances versées aux entreprises dans le cadre de l'exécution de marchés de travaux.

La hausse du volume de plus de 6 M€ des dépenses d'ordre entre les deux exercices provient en partie de l'importance des régularisations à opérer au titre des cessions d'actifs, en corrélation directe avec le volume des cessions ayant eu lieu au cours de l'exercice 2017.

Le virement à la section d'investissement, inscrit à hauteur de 7,24 M€ en 2017, ne faisant pas l'objet d'un mandat, le taux de réalisation des dépenses d'ordre corrigé s'élève à **99,96 %**.

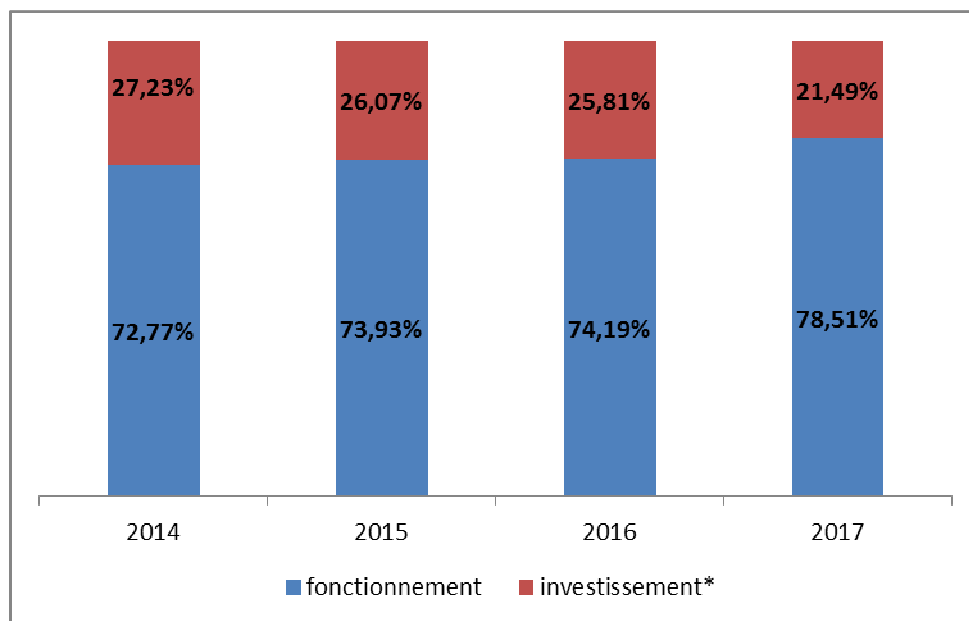
ii. **La structure des dépenses**

➤ **Répartition entre sections :**

En 2017, les **dépenses réelles de fonctionnement** représentent **78,51 %** des dépenses réelles totales (hors gestion active de la dette), en hausse par rapport à 2016 (74,19 %).

L'évolution du poids relatif des dépenses réelles de fonctionnement s'explique par la baisse du volume des dépenses d'investissement dans le budget total, les dépenses réelles de fonctionnement n'ayant augmenté, en volume, que de 0,6 M€ entre 2016 et 2017 (soit + 0,4%).

évolue chaque année. L'amplitude maximale de ces mouvements de fonds doit être retracée budgétairement, tant en recettes qu'en dépenses. Le solde de ces écritures comptables étant neutre (les recettes étant égales aux dépenses), les dépenses liées à ces écritures sont donc exclues de l'analyse.



- **Les dépenses réelles de fonctionnement :**

138,3 M€ de dépenses réelles de fonctionnement ont été mandatées en 2017, soit 0,6 M€ de plus qu'en 2016 (+ 0,4 %), représentant **97,96 %** des crédits votés (2016 : 97,6 %).

Cette évolution est principalement liée à la hausse des dépenses de personnel de l'ordre de 2,17 M€ (soit + 2,6 % par rapport à 2016). Cette évolution de la masse salariale est cependant contenue grâce à la mise en œuvre d'une politique volontaire de gestion par la collectivité. Sans cet effort de pilotage des emplois, l'augmentation mécanique des dépenses de personnel, liées notamment à l'application des mesures nationales en matière de déroulements de carrières et de hausse du point d'indice², aurait en effet abouti à une progression de la masse salariale de 3,94 M€ (soit + 4,66 % par rapport au CA 2016), dont 2,5 M€ imputables à des mesures exogènes. C'est pourquoi, le CA 2017 demeure inférieur aux prévisions du BP 2017 en la matière.

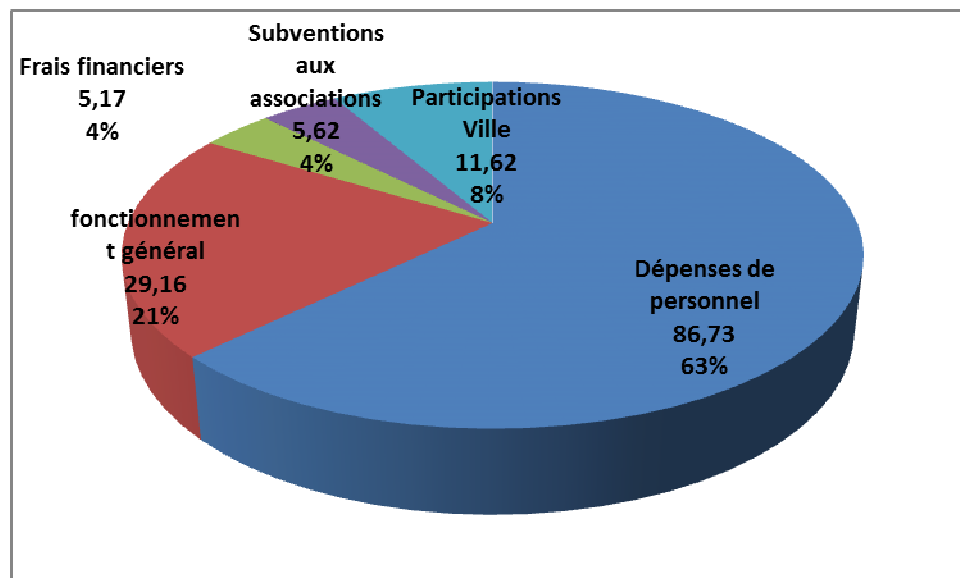
En outre, la hausse des dépenses de personnel est en grande partie compensée par l'ensemble des efforts de gestion poursuivis sur l'ensemble des autres catégories de dépenses de fonctionnement, qui enregistrent toutes une baisse du volume mandaté en 2017.

Les principaux postes de charges de la section de fonctionnement sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	Poids dans le budget	Evolution 2017/2016
Dépenses de personnel	94,57	90,00	84,56	86,73	62,7%	2,6%
Dépenses de fonctionnement général	40,95	36,76	29,55	29,16	21,1%	-1,3%
Frais financiers	7,72	6,73	5,87	5,17	3,7%	-11,8%
Subventions aux associations	7,33	6,29	5,90	5,62	4,1%	-4,6%
Participations de la Ville	7,17	7,42	11,83	11,62	8,4%	-1,8%
TOTAL	157,75	147,18	137,70	138,30	100,0%	0,4%

² Cf détails pages suivantes

Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2017 :



1. Les dépenses de personnel

Avec **86,73 M€** mandatés au titre de l'année 2017, les dépenses de personnel demeurent le premier poste des dépenses réelles de fonctionnement, représentant près de **62,7%** de ces dernières.

La hausse de **2,17 M€** constatée entre 2016 et 2017 (soit **+ 2,6%**) de la masse salariale de la Ville s'explique en grande partie par **l'impact de l'application de mesures nationales** au déroulement des carrières et à la rémunération du personnel municipal.

L'évolution de la masse salariale a en effet été lourdement impactée en 2017 par des **mesures exogènes** dont le coût global avoisine la somme de **2,5 M€**.

Ces principales causes de hausse exogène sont les suivantes :

- Accord relatif aux parcours professionnels, aux carrières et à la rémunération : 712 K€ ;
- Augmentation de la valeur du point d'indice : 657 K€.
- Poursuite de la hausse des taux de cotisation patronale : + 250 K€ ;
- Heures supplémentaires et indemnités des agents participant aux scrutins 2017 (élections présidentielles et législatives) : + 298 K€ ;

Toute dépense nouvelle en matière d'emploi (notamment les créations de postes rendues nécessaires par les ouvertures de classes ou la revalorisation des taux de rémunération des animateurs périscolaires) a donc dû être compensée par des économies de poste par ailleurs.

Cette compensation a été rendue possible grâce notamment à la suppression de postes, à la réduction des heures supplémentaires et à un recours maîtrisé des remplacements.

L'ensemble des efforts d'économie permet de contenir la hausse de la masse salariale en 2017 à un niveau inférieur (pour mémoire : + 2,17 M€) au coût global des mesures exogènes (+ 2,5 M€) s'imposant à la collectivité.

2. Les dépenses de fonctionnement général

Constituées des dépenses permettant le bon fonctionnement des services municipaux mais également des dépenses permettant la mise en œuvre des politiques de la Ville, les crédits regroupés au sein de la notion de « dépenses de fonctionnement général » (DFG) s'établissent pour l'année 2017 à **29,16 M€**, en **baisse de 1,3 %** par rapport à 2016 (29,55 M€).

Les principales composantes de ces dépenses de fonctionnement général sont les suivantes :

- **Fluides et énergies** (eau, électricité, carburants, combustibles, chauffage urbain...) : **7,27 M€**, en baisse de près de 360 K€ par rapport à 2016 ;
- **Entretien, maintenance, nettoyage et gardiennage** de l'ensemble du patrimoine de la Ville : **4,40 M€** ;
- **Fournitures et matériels** (fournitures administratives, y compris fournitures scolaires ainsi que vêtements de travail) : **3,58 M€** ;
- **Prestations de services** : **2,68 M€** ;
- **Impôts et taxes** dues par la collectivité : **1,10 M€** ;
- **Locations** mobilières, immobilières et **charges locatives** : **1,03 M€** ;
- **Frais de courrier** et de **téléphonie** : **861 K€** ;
- **Assurances** : **734 K€**.

3. Les subventions aux associations

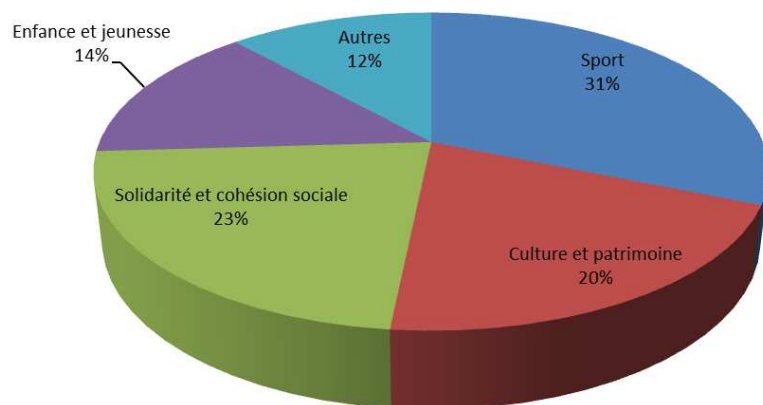
Avec **5,62 M€** mandatés en 2017, les subventions de fonctionnement aux associations représentent **4,1 %** des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville, en diminution de 270 K€ par rapport à 2016.

Cette évolution s'explique notamment par :

- L'arrêt du versement de la subvention au bénéfice de l'association « Rougemare et Compagnie », celle-ci ayant été fusionnée au cours de l'année 2016 avec le Hangar 23, ancienne structure municipale, pour devenir l'Etincelle, nouveau théâtre de la Ville de Rouen, financé à partir du Budget Annexe du même nom. Cette fusion étant intervenue au cours de l'année 2016, une subvention d'un montant de 147 K€ avait été versée à l'association avant sa dissolution.
- La dissolution de l'association « Grammont la Sablière », à laquelle un acompte de subvention de 89 K€ avait été versé en 2016 ;
- La réduction de 26 K€ de la subvention versée au COSC de la Ville, en relation avec la baisse des effectifs suite aux transferts d'agents opérés avec la Métropole.

Les principaux secteurs d'intervention demeurent le soutien aux associations sportives (29,7 %), à la culture et au patrimoine (20,4 %) ainsi qu'aux acteurs associatifs œuvrant dans les domaines de la solidarité et de la cohésion sociale (22,5%).

Structure des secteurs d'intervention des subventions de fonctionnement en 2017 :



4. Les participations de la Ville

Elles s'établissent à **11,6 M€**, en baisse de 0,21 M€ par rapport à 2016 et représentent **8,4 %** des dépenses réelles de fonctionnement en 2017.

Cette évolution s'explique par les ajustements opérés au cours de l'année 2017 concernant les participations versées au Centre Communal d'Action Sociale (-188 K€) et au SIREST (-24 K€).

Ces participations recouvrent :

- Le financement de la Ville au profit du **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**, à hauteur de **4,67 M€**, en diminution de 188 K€ (soit – 3,87 %). En effet, le fonds de roulement dégagé au cours de l'exercice 2016 par le CCAS a permis d'acter une diminution de la participation de la Ville au titre de l'exercice 2017 à ce dernier.
- La participation de la Ville aux **Etablissements Publics de Coopération Culturelle (EPCC)** dont elle est membre, pour un montant global de **2,95 M€** (stable par rapport à 2016).

Ainsi, ont été respectivement versées en 2017 à l'Opéra de Rouen, à l'ESADHAR³ et au CDN⁴ les sommes suivantes : 1 M€, 1,47 M€ et 475 K€.

- La contribution statutaire de la Ville au **SIREST**, chargé de la production des repas servis dans les crèches, cantines scolaires et centres de loisirs gérés par la Ville. Cette contribution statutaire s'est élevée à **3,98 M€** en 2017, en baisse de 24 K€ par rapport à 2016 grâce à la poursuite de l'optimisation des coûts fixes de production.

³ ESADHAR : Ecole Supérieure d'Art et Design le Havre - Rouen

⁴ CDN : Centre Dramatique National de Normandie - Rouen

5. Les charges financières

En 2017, **5,17 M€** ont été consacrés au paiement des frais financiers supportés par la Ville. Ils sont constitués exclusivement de la charge d'intérêts relatifs aux emprunts et du coût financier généré par les outils de gestion de trésorerie et de couverture des taux détenus par la collectivité.

Ces crédits enregistrent une diminution de 0,7 M€ (soit – 11,8 %) par rapport à 2016.

La poursuite de la baisse des charges financières entre 2016 et 2017 s'explique notamment par :

- La réduction de l'ordre de 0,57 M€ (soit -11,58 %) des intérêts versés aux banques dans le cadre du remboursement des échéances d'emprunt. Cette évolution est liée à majoritairement à la diminution de l'encours de dette restant à rembourser (0,55 M€) mais également dans une moindre mesure à la poursuite de la baisse des taux d'intérêt encore constatée en 2017 (17 K€).
- La baisse à hauteur de 110 K€ des frais financiers liés aux instruments de couverture du risque de taux contractés par la Ville (c'est-à-dire les swaps de taux détenus par la Ville), en lien direct avec la diminution de l'encours couvert par ces instruments.

• Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles mandatées de l'exercice 2017 s'élèvent à **45,34 M€**, soit un taux de réalisation de **92,44 %**, en **baisse de 11,73 M€** par rapport au montant mandaté en 2016 (pour mémoire : 57,07 M€).

Hors dépenses liées à la gestion des OCLT (7,48 M€ en 2017), les dépenses réelles d'investissement s'établissent à **37,85 M€**, en **baisse de 10,05 M€** par rapport à 2016.

Hors OCLT et déficit d'investissement reporté, les principaux postes de dépenses réelles d'investissement sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	Poids dans le budget	Evolution 2017/2016
Amortissement dette	16,39	19,88	21,69	15,91	42,0%	-26,6%
Dont refinancement	0,0	3,3	6,23	0,0	0,0%	-100,0%
Investissements propres	36,1	22,19	18,77	14,79	39,1%	-21,2%
Subventions d'investissement	4,47	8,56	4,16	4,35	11,5%	+4,6%
Autres dépenses	2,07	1,44	3,28	2,8	7,4%	-14,6%
TOTAL	59,03	52,07	47,9	37,85	100,0%	-21,0%

1. Les investissements propres

Les **14,79 M€** mandatés au titre des investissements réalisés directement par la collectivité diminuent de 3,98 M€ (soit -21,2 %) par rapport à 2016 et représentent près de **39,1 %** des dépenses réelles d'investissement.

Cette évolution du volume mandaté au titre des investissements propres est en corrélation directe avec la baisse du volume des crédits votés à ce titre entre les deux exercices (- 3 M€).

En effet, l'achèvement de certaines opérations d'envergure en 2016 comme la rénovation de la Bibliothèque Villon, la reconstruction de la crèche Rose des Vents ou encore les travaux d'aménagement des Quais Bas Rive Gauche ont mobilisé des volumes de crédits bien supérieurs en 2016 qu'en 2017.

Les dépenses d'investissement propre pour 2017 de la Ville sont principalement composées des éléments suivants :

- **2,36 M€** pour les **travaux de maintenance et de sécurité** entrepris sur l'ensemble du patrimoine de la Ville, dont 618 K€ à destination des bâtiments scolaires et d'accueils de loisirs, 336 K€ au titre des équipements sportifs, 290 K€ pour les bâtiments culturels et culturels ou encore 358 K€ au titre de la préservation du patrimoine historique ;
- **2,19 M€** déployés pour les **travaux d'économies d'énergie** entrepris sur le patrimoine bâti de la Ville (1,66 M€ en 2016), dont 0,91 M€ consacrés à la rénovation de l'Hôtel de Ville, 0,6 M€ destinés au gymnase Boieldieu, 0,26 M€ déployés dans les écoles et 0,20 M€ pour la bibliothèque de la Grand Mare ;
- **1,07 M€** utilisés pour **l'aménagement des locaux administratifs**, dont 557 K€ consacrés au réaménagement de l'ancienne école Colette Yver. 164 K€ de crédits ont permis des travaux d'aménagement au sein de l'Hôtel de Ville. Les ateliers municipaux ont également fait l'objet de travaux à hauteur de 90 K€, tout comme la Maison du Plateau pour laquelle 97 K€ d'aménagement ont été réalisés.
- **0,99 M€ pour la démolition et la remise en l'état des bâtiments**, dont 444 K€ consacrés au désamiantage et à la déconstruction des Lods.
- **0,67 M€** de crédits ont été consacrés aux **travaux d'accessibilité** dans les bâtiments municipaux. Ainsi, 152 K€ ont permis d'adapter les locaux des groupes scolaires (y compris les réfectoires) et 160 K€ les différents gymnases de la Ville. 122 K€ ont été dévolus à l'amélioration de l'accessibilité de la Halle aux Toiles et 50 K€ ont été déployés dans les différentes bibliothèques municipales.
- **581 K€** de crédits ont été destinés aux **dépenses informatiques** de la Ville, dont 478 K€ spécifiquement consacrés au renouvellement des équipements ;
- Des crédits d'investissement ont également été consacrés aux opérations suivantes :
 - o Stade Mermoz : 0,47 M€ ;
 - o Rénovation des cours d'écoles : 0,41 M€ ;
 - o Terrain synthétique : 0,39 M€ ;
 - o Maîtrise d'œuvre travaux patinoire : 0,31 M€ ;
 - o Acquisition engins de mécanisation : 0,23 M€ ;
 - o Mobilier et acquisitions ouvrages pour les bibliothèques : 0,2 M€.

2. Les subventions d'investissement :

4,35 M€ ont été mandatées en 2017 au titre des subventions d'investissement, en hausse de 0,19 M€ (soit + 4,6 %) par rapport à 2016.

Les principales subventions versées en 2017 sont retracées dans le tableau ci-après :

Subventions d'équipement et fonds de concours (en €)	
Protocole de rétablissement de l'équilibre financier de Rouen Habitat avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS)	1.252.557,00
CPA Chatelet - Lombardie	1.288.773,00
CPA Quartier de la Luciline	800.000,00
Reversement subvention Etat RN15	313.200,00
Quais bas Rive - Gauche	272.796,31
Place des Chartreux	237.235,19
FISAC Centre Ville 2ème tranche	115.240,82

Les subventions versées relatives à la subvention Etat RN 15, les Quais Bas Rive Gauche et la place des Chartreux constituent des remboursements de subventions perçues par la Ville de Rouen à la Métropole suite aux transferts de compétences intervenus en 2015.

3. Amortissement de la dette

Les crédits de paiements réels mandatés pour **15,91 M€** en 2017 correspondent au remboursement en capital de la dette (2016 : 15,46 M€).

D'un point de vue comptable, l'ensemble des crédits destinés au remboursement en capital de la dette ne sont pas intégralement comptabilisés en dépenses réelles d'investissement. Les mouvements liés à la constatation des diminutions de plafonds intervenant en cours d'année budgétaire des emprunts de type « OCLT » doivent en effet être enregistrés en mouvements d'ordre.

Poursuivant sa politique de désendettement et en intégrant ces mouvements aux dépenses réelles, la Ville de Rouen a ainsi procédé en 2017 au remboursement en capital des emprunts souscrits à hauteur de 17,29 M€. En 2016, 16,87 M€ avaient été remboursés par la Ville au titre du capital emprunté auprès des banques. Ainsi, le montant du capital remboursé progresse entre 2016 et 2017 de 402 K€ soit + 2,49%.

4. Les autres dépenses d'investissement

2,8 M€ sont comptabilisés au titre de cette catégorie de dépenses, représentant près de 7,4% des dépenses réelles d'investissement.

Ces crédits sont notamment composés du remboursement à l'Etat d'une somme d'1 M€ au titre du dispositif de préfinancement exceptionnel d'une fraction du FCTVA 2016 dont a bénéficié la Ville en 2015. Pour mémoire, la Ville avait perçu en 2015 une avance de l'ordre de 2 M€ relative au FCTVA 2016. Cette avance a été remboursée pour moitié en 2016 et le versement de la somme d'1 M€ en 2017 constitue le solde de cette avance.

Ces dépenses regroupent également les opérations pour comptes de tiers, menées sous le mandat de la Ville et pour lesquelles 697 K€ ont été mandatées en 2017 (405 K€ en 2016). Cette somme concerne les travaux effectués pour le compte de la Métropole dans les musées ayant précédemment appartenu à la Ville pour 587 k€ et des dépenses réalisées pour le compte du CCAS pour 110 K€. L'ensemble de ces crédits est équilibré par des recettes de montant équivalent.

Enfin, près d'1 M€ ont été consacrées aux immobilisations « incorporelles », dont 416 K€ de frais d'études et 556 K€ de concessions et frais similaires, principalement composés d'acquisitions de logiciels et de licences informatiques.

B. Les grandes tendances en recettes

i. les montants exécutés

212,19 M€ de recettes ont été titrées en 2017, en **baisse de 6,10 M€** (soit -2,79 %) du volume exécuté en 2016 (pour mémoire : 218,29 M€).

Les **recettes réelles** s'établissent à **185,79 M€**, en diminution de 11,74 M€, soit – 5,94 % par rapport à 2016.

Les **recettes d'ordre** quant à elles augmentent entre les deux exercices (+ 5,6 M€) en raison principalement de l'enregistrement de plus – values sur des cessions immobilières plus important qu'en 2016 (+5,54 M€ par rapport à 2016).

Le tableau ci-après synthétise, pour les quatre dernières années, l'ensemble des budgets votés et exécutés en recettes pour la Ville :

	Budget voté			Budget exécuté					
	Recettes totales	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Recettes totales		Recettes réelles		Recettes d'ordre	
				En €	% réel	En €	% réel	En €	% réel
2017	217.373.022,67	183.699.450,66	33.673.572,01	212.193.626,62	97,62%	185.787.291,18	101,14%	26.406.335,44	78,42%
2016	224.594.351,56	202.832.129,21	21.762.222,35	218.288.460,82	97,19%	197.525.515,96	97,38%	20.762.944,86	95,41%
2015	245.211.580,24	2183.640.997,63	26.570.582,61	240.506.656,57	98,08%	212.868.004,13	97,36%	27.638.652,44	104,02%
2014	269.213.517,61	244.025.763,59	25.187.754,02	253.445.712,89	94,14%	228.443.997,30	93,61%	25.001.715,59	99,26%

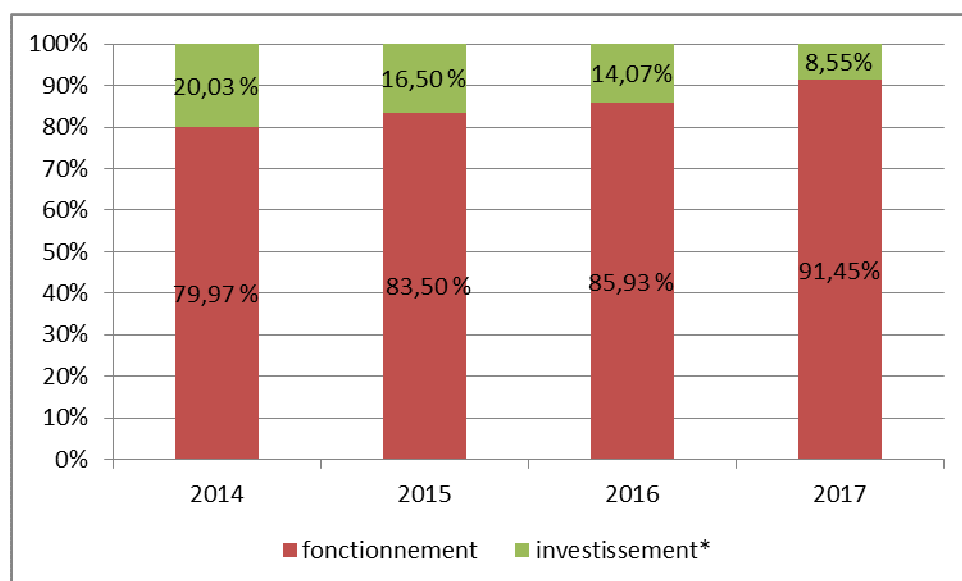
En excluant les inscriptions correspondant au virement à la section d'investissement (7,24 M€), le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2016 (6,12 M€) et l'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2016 (0,4 M€), le **taux d'exécution des recettes 2017** s'établit à **104,21 %**.

ii. La structure des recettes

1. Répartition par section :

En 2017, les **recettes réelles de fonctionnement** représentent **91,45 %** des recettes réelles totales (hors gestion active de la dette), en forte hausse par rapport à 2016 (85,93%).

Cette évolution s'explique à la fois par la progression importante des produits de cessions d'immobilisation entre 2016 et 2017 (+ 3,68 M€ constatés en recettes de fonctionnement) et par le moindre recours à l'emprunt entre les deux exercices (- 8,69 M€).



*recettes réelles d'investissement hors recettes liées à la gestion active de la dette (y compris refinancement)

✓ Les recettes réelles de fonctionnement :

Hors cessions d'actifs (dont les prévisions de recettes sont inscrites en section d'investissement) **157,79 M€** de recettes réelles ont été titrées en 2017 sur la section de fonctionnement, soit 2,97 M€ de plus qu'en 2016 (+ 1,92 %), représentant 100,99 % des crédits votés (2016 : 102,8 %).

Cette évolution à la hausse s'explique principalement par les éléments suivants :

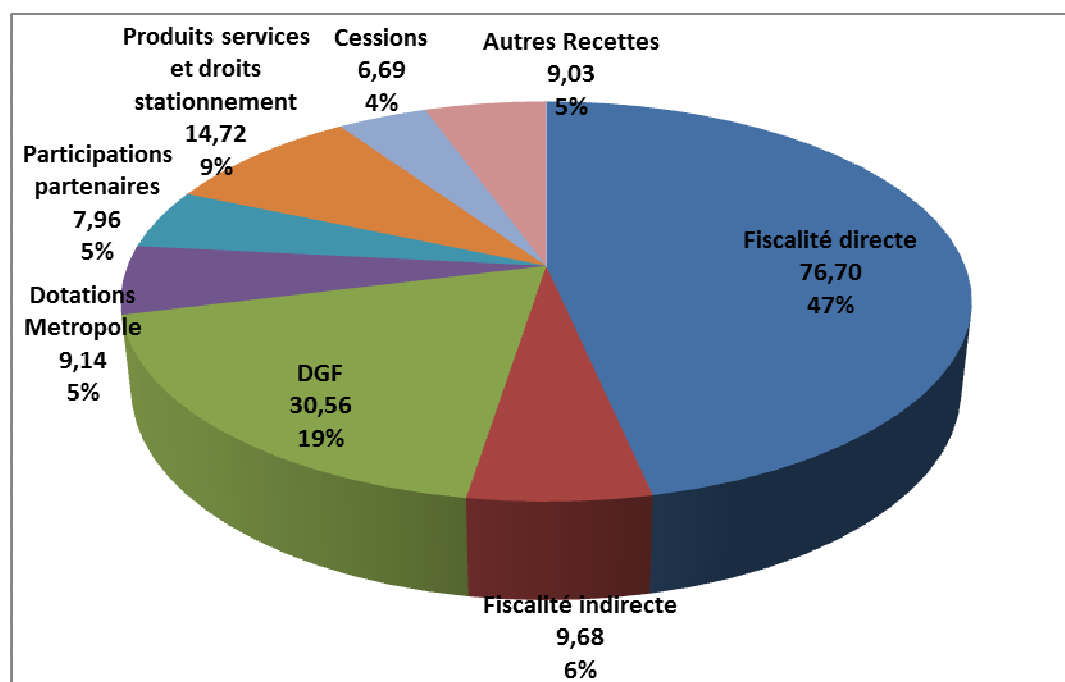
- Ajustement à la hausse de l'attribution de compensation versée par la Métropole (+ 3,4 M€) correspondant à la compensation (et au rattrapage des années 2015 et 2016) de la Métropole à la Ville au titre de la gestion des parkings ainsi que du transfert de l'Aître Saint Maclou ;
- Progression importante (+ 0,8 M€) du produit des droits de mutation entre 2016 et 2017.

Ces augmentations sont toutefois atténuées par la poursuite de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale dotation de l'Etat versée aux collectivités locales, de l'ordre de 1,67 M€ par rapport à 2016.

Les principaux postes de recettes réelles de fonctionnement sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	Poids dans le budget	Evolution 2017/2016
Fiscalité directe	71,44	72,90	76,38	76,60	46,63%	0,42%
Fiscalité indirecte	8,37	8,63	8,94	9,68	5,89%	8,31%
Dotation Globale de Fonctionnement	38,76	35,39	31,72	30,56	18,58%	-3,65%
Dotations Métropole	22,63	9,59	5,15	9,14	5,56%	77,51%
Participation des partenaires	8,08	9,36	8,38	7,96	4,84%	-5,02%
Produits services et droits de stationnement	14,00	15,16	14,60	14,72	8,95%	0,83%
Cessions	1,18	5,12	3,01	6,69	4,06%	122,32%
Autres recettes de fonctionnement	8,18	9,77	9,66	9,03	5,49%	-6,48%
TOTAL	172,64	165,92	157,83	164,48	100,00%	4,21%

Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2017 :



❖ La fiscalité directe :

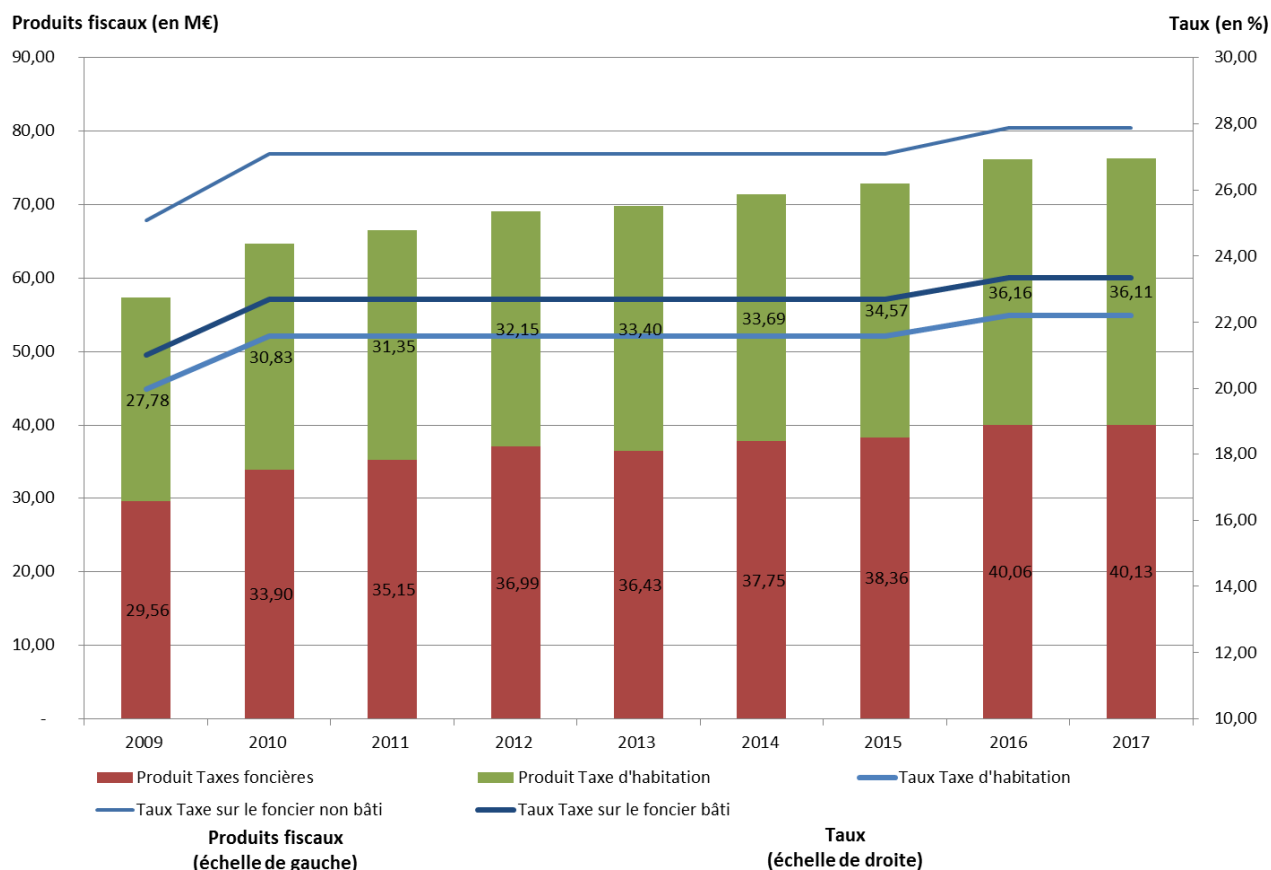
Rôles supplémentaires inclus, le produit de la **fiscalité directe** (taxe d'habitation et taxes foncières) représente près de **46,63 %** des **recettes réelles de fonctionnement**.

A ce titre, la collectivité a encaissé la somme de **76,60 M€** en 2017, en légère augmentation par rapport à 2016 (+ 0,22 M€ soit + 0,42%).

Hors rôles supplémentaires, le produit de fiscalité directe perçue par la Ville s'élève à 76,23 M€, soit 0,44 M€ de plus qu'en 2016.

Cette légère progression du produit fiscal s'explique :

- par la revalorisation législative des bases fiscales arrêtée à 0,40 % en Loi de Finances pour 2017, représentant une progression du produit fiscal de 303 K€ ;
- par l'évolution physique des bases fiscales de la Ville égale à 0,18 % en 2017 et représentant un produit supplémentaire de 136 K€ ;

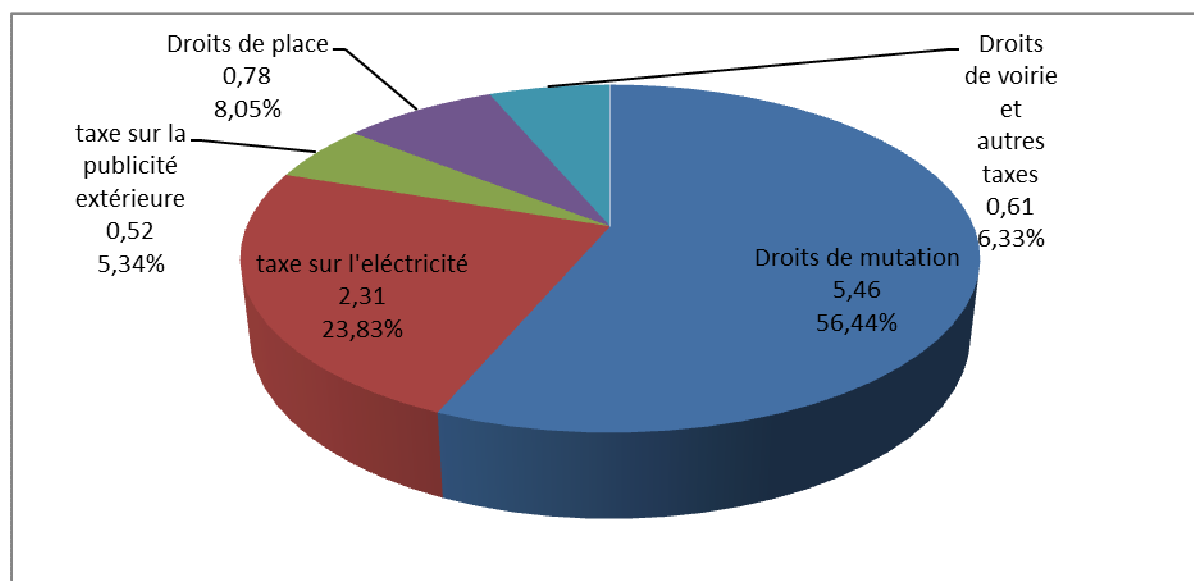


❖ la fiscalité indirecte :

Le produit comptabilisé au titre de la **fiscalité indirecte** en 2017 s'élève à **9,68 M€**, en progression de 0,74 M€ par rapport au montant constaté en 2016 (8,94 M€).

	2014	2015	2016	2017	Poids dans le budget	Evolution 2017/2016
Droits de mutation	3,87	4,28	4,63	5,46	56,44%	17,92%
Taxe sur l'électricité	2,23	2,17	2,21	2,31	23,83%	4,25%
Taxe sur la publicité extérieure	0,43	0,51	0,46	0,52	5,34%	11,23%
Droits de place	0,75	0,43	0,87	0,78	8,05%	-10,36%
Droits de voirie et autres taxes	1,08	1,24	0,76	0,61	6,35%	-18,62%
TOTAL	8,37	8,63	8,94	9,68	100,00%	8,31%

Structure des recettes de fiscalité indirecte en 2017 :



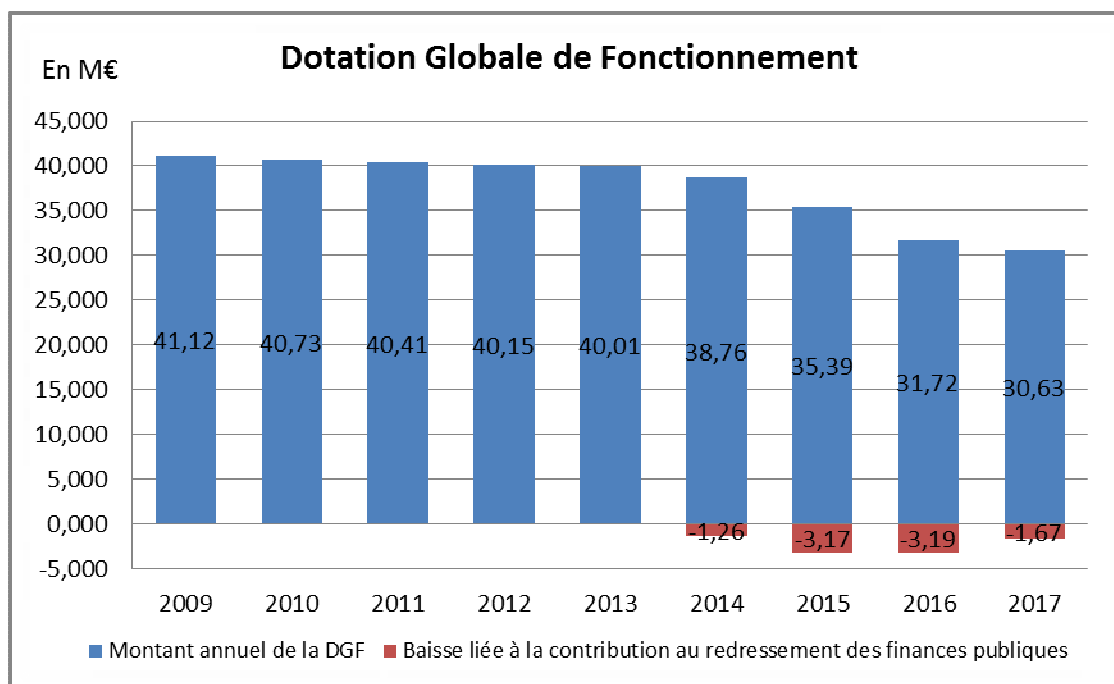
- **5,46 M€** ont été perçus en 2017 au titre des **droits de mutation**, en progression de 0,83 M€ par rapport au montant encaissé en 2016 (+ 17,92%), confortant une fois de plus le dynamisme de cette recette constaté depuis 2014 ;
- Le produit généré par la **taxe sur la consommation finale d'électricité** s'établit à **2,31 M€** et enregistre ainsi une légère augmentation de 94 K€ par rapport à 2016 (+ 4,25%) ;
- Les **droits de place** s'élevant à 0,78 M€, connaissent une réduction en 2017 de l'ordre de 90 K€. cette évolution est liée à la baisse des droits de place collectés au titre de la Foire Saint Romain pour 2017 (388 K€ soit - 93,5 K€ par rapport à 2016), qui s'explique par une année 2016 exceptionnelle du fait du décalage du paiement de ces droits suite à l'annulation de l'édition 2015 de la Foire ;
- Le produit issu de la **taxe sur la publicité extérieure augmente** + 52 K€ par rapport à 2016), pour s'établir à **516,6 K€** (464,5K€ en 2016).

❖ La Dotation Globale de Fonctionnement :

Bien que de moindre ampleur en 2017 que les années précédentes (la ponction prévue initialement ayant été réduite de moitié en LF pour 2017), la Dotation Forfaitaire (principale composante de la Dotation Globale de Fonctionnement) a enregistré, dans le cadre de la participation du secteur public local à l'effort de redressement des comptes publics, un nouveau recul de l'ordre de 1,67 M€ par rapport à 2016.

Ainsi, en quatre ans, la Dotation Forfaitaire de la collectivité a reculé en valeur de près de 10,04 M€, s'établissant en 2017 à 27,59 M€ par rapport à 37,63 M€ perçu en 2013.

Autre composante de la DGF, la Dotation de Solidarité Urbaine⁵ (DSU) attribuée à la Ville pour 2017 s'élève à 2,97 M€, en progression de 0,5 M€ par rapport à 2016. La Ville a en effet bénéficié de la réforme du mécanisme de répartition de la DSU mise en œuvre pour la première fois en 2017.



❖ Les dotations de la Métropole Rouen Normandie

Les dotations de fonctionnement versées par la Métropole Rouen Normandie à la Ville de Rouen sont de deux ordres :

- L'attribution de compensation ;
- La dotation de solidarité communautaire.

Après une réduction de près de 13,08 M€ entre 2014 et 2015, consécutive aux transferts de compétences de la Ville vers la Métropole et opérés au 1^{er} janvier 2015, et une nouvelle baisse de l'attribution de compensation en 2016, de l'ordre de 4,45 M€, liée au au 1^{er} janvier 2016 de la gestion du stade Diochon en année pleine ainsi que celle des musées, une correction à la hausse a été enregistrée en 2017, à hauteur de 3,2 M€.

En effet, suite à la CLETC du 7 novembre 2017, l'augmentation de l'attribution de compensation de la Ville de Rouen a été approuvée à titre de régularisation, afin d'intégrer les recettes issues de la gestion des parkings en ouvrage qui avaient été omises de l'assiette du calcul lors de l'évaluation financière initiale de ce transfert en 2015.

⁵ Dotation de Solidarité Urbaine : dotation destinée aux communes de plus de 5.000 habitants confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. L'éligibilité ainsi que le montant de cette dotation sont déterminés à partir d'un indice synthétique de ressources et de charges, reprenant des critères de richesse comme le potentiel fiscal et des critères de charges comme le nombre de bénéficiaires d'aide au logement, le nombre de logements sociaux et le revenu moyen par habitant de la commune.

Evolution de l'attribution de compensation entre 2015 et 2017 :

	2015	2016	2017
Montant initial	20,92	7,84	3,39
Transfert Voirie et Urbanisme	-10,80		
Transfert des services communs	-2,06		
Transfert Stade Diochon	-0,22	-0,26	
Transfert des Musées		-4,40	
Transfert taxe aménagement		0,21	0,21
Correctif transfert voirie – parkings (dont rattrapages en 2017 des années 2015, 2016 et 2017)			3,26
Transfert Aitre Saint Maclou			- 0,06
MONTANT FINAL	7,84	3,39	6,80

Le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (2,34 M€) a également évolué à la hausse en 2017, enregistrant une progression de 578 K€, correspondant à l'intégration en son sein d'une dotation spécifique d'aide à l'enseignement artistique.

En effet, la Métropole a intégré, à compter de 2017, dans la dotation de solidarité communautaire, une part spécifique destinée aux communes qui financent une structure d'enseignement artistique.

Pour la Ville de Rouen, ce montant s'élève en 2017 à 573.243 €.

Corrélativement, la subvention antérieurement attribuée par la Métropole (et de l'ordre de 200 K€) pour le soutien du financement de l'activité du Conservatoire à Rayonnement régional est supprimée.

❖ Les recettes tarifaires et droits de stationnement

Principale composante des recettes tarifaires, la recette générée par les **droits de stationnement** s'élève à **3,95 M€** pour l'année 2017, en baisse de 200 K€ (- 4,79 %) par rapport à 2016 (4,15 M€).

L'ensemble de **l'exploitation des services publics** gérés par la Ville (services en direction des familles, dans les secteurs culturels, sportifs, sociaux...) a généré une recette globale de **10,77 M€**.

Les principales recettes liées à l'exploitation des services municipaux sont les suivantes :

- **Famille : 4,55 M€** de recettes titrées en 2017 (4,28 M€ en 2016) dont 2,24 M€ au titre des prestations de restauration scolaire, 1,02 M€ au titre de l'accueil des enfants dans les crèches collectives ou familiales de la Ville, 1 M€ au titre de l'accueil des enfants à l'école sur les temps périscolaires (garderies du matin et du soir, études surveillées...) ou encore 0,3 M€ au titre de l'accueil des enfants en centres de loisirs pendant les congés scolaires.

- **Equipements sportifs** : **1,06 M€** de recettes ont été générées par les droits d'entrée dans les équipements sportifs (piscines, patinoire...) gérés par la Ville.
- **Occupation du domaine communal** : **0,81 M€** de recettes ont été enregistrées en 2017 au titre de l'occupation du domaine communal.
- **Services culturels** : **585 K€** de recettes ont été émises au titre de la gestion des équipements culturels de la Ville, dont 433 K€ provenant de la gestion du Conservatoire et 122 K€ au titre des droits d'entrée acquittés pour visiter le Gros Horloge.
- **Concessions dans les cimetières** : **226 K€** de recettes sont constatées pour l'année 2017.

Dans le cadre de la mise en place de différentes conventions de gestion avec la Ville, la Métropole rembourse certains frais avancés par notre collectivité.

Ainsi, en 2017 **la Métropole** a reversé à la Ville la somme globale de **2,44 M€** dans le cadre de ces conventions de gestion, dont :

- 521 K€ au titre de la convention de gestion des espaces verts métropolitains,
- 540 K€ au titre de la convention de gestion relative aux bâtiments des musées,
- 384 K€ au titre de la convention de gestion d'entretien des véhicules métropolitains,
- 558 K€ au titre de la convention de gestion relative à la gestion du patrimoine naturel et paysager métropolitain,
- 101 K€ au titre de la convention de gestion relatives aux études et prestations menées pour les espaces publics métropolitains,
- 227 K€ au titre de la convention de gestion relative au stade Diochon.

❖ Les subventions de fonctionnement :

Les **participations et subventions de fonctionnement** des différents partenaires de la Ville s'établissent à **7,96 M€** au titre de l'exercice 2017, en baisse de 0,4 M€ par rapport à 2016 (pour mémoire : 8,38 M€).

Cette évolution à la baisse s'explique par :

- La disparition de la participation de la Métropole pour le Conservatoire à rayonnement Régional (de l'ordre de 200 K€), le financement métropolitain de cet équipement ayant été intégré dans la Dotation de Solidarité Communautaire ;
- La baisse artificielle du montant perçu au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (- 210 K€), un acompte relatif à l'exercice 2015 ayant en effet été perçu par la collectivité au cours de l'année 2016 pour un montant de 193 K€.

Les principales subventions et participations de fonctionnement perçues par la collectivité en 2017 sont les suivantes :

- Participation de la CAF aux prestations d'accueil des enfants gérés par la Ville pour 4,89 M€, dont 3,49 M€ au bénéfice des crèches, 1,12 M€ pour les accueils périscolaires et 273 K€ au titre des accueils de loisirs ;
- Perception de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) versée par l'Etat à la Ville, pour un montant d'1,04 M€ ;

- Soutien de l'Etat versé dans le cadre de différents dispositifs :
 - o réforme des rythmes scolaires : 0,36 M€ ;
 - o contrat de Ville : 0,2 M€ ;
 - o FIPHFP : 0,1 M€.
- Subvention de l'Etat pour le financement du Conservatoire à Rayonnement Régional : 189 K€.

❖ Les cessions d'immobilisation :

6,69 M€ de recettes ont été générées par la vente d'immobilisations de la Ville au cours de l'année 2017.

Parmi ces cessions, peuvent être citées :

- Pour 3,6 M€, la vente du site de la Maladrerie,
- Pour 0,8M€, la cession de l'avenue Jean Rondeaux,
- Pour 0,75 M€ la vente de la rue des Augustins,
- Pour 0,55 M€, la vente de la Place des Chartreux,
- Pour 0,55 M€, la vente de la rue du Général Giraud.

❖ Autres recettes de fonctionnement :

Elles s'élèvent à **9,03 M€**, en baisse de 0,63 M€ par rapport à 2016.

Cette catégorie regroupe des recettes de nature diverse comme les **attributions de compensation d'exonérations** de fiscalité pour **2,62 M€**, les **produits financiers** pour près de **0,87 M€** (dont 609 K€ de recettes issues des swaps détenus par la Ville et 254 K€ provenant d'un versement de la Métropole au titre du mécanisme de reprise partielle de la dette de la Ville instauré en 2015) ou encore les autres produits de gestion courante, parmi lesquels sont enregistrées les recettes provenant des **loyers collectés par la Ville** pour **1,19 M€**.

La Ville a également bénéficié, pour la deuxième année consécutive, du versement de la somme **d'1,5 M€** (1,73 M€ en 2016) au titre du **Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales**⁶ (FPIC).

Enfin, des **remboursements** de **dépenses de personnel** ainsi que de charges sociales ont été effectués au profit de la Ville à hauteur de 1,28 M€.

✓ Les recettes réelles d'investissement :

Hors gestion active de la dette, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **15,36 M€** en 2017, en baisse de 10,48 M€ par rapport à 2016.

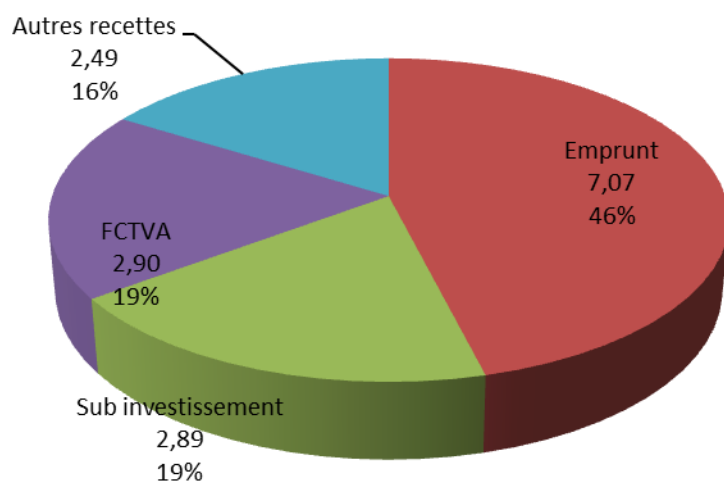
Cette réduction est le résultat des évolutions suivantes :

⁶ FPIC : mécanisme de péréquation horizontale du secteur communal, il consiste à prélever une partie des ressources des intercommunalités et communes « favorisées », pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Rouen et sa Métropole bénéficient d'un reversement depuis 2015.

- Baisse substantielle du recours à l'emprunt de l'ordre de 8,69 M€ ;
- Diminution du produit provenant des subventions d'investissement reçues de l'ordre de 0,66 M€ ;
- Absence de recette inscrite au titre de la couverture du déficit de l'année n-1, un excédent d'investissement de plus de 402 K€ ayant été dégagé au titre de l'exercice 2016.

Les principaux postes de recettes réelles d'investissement sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	Poids dans le budget	Evolution 2017/2016
Couverture du déficit d'investissement n-1	2,80	2,33	0,65	0,00	0,00%	-100,00%
Emprunt	20,98	12,50	15,76	7,07	46,04%	-55,15%
Subventions d'investissement reçues	12,25	6,74	3,55	2,89	18,85%	-18,48%
FCTVA	5,44	6,90	3,08	2,90	18,87%	-5,79%
Autres recettes	1,78	4,32	2,80	2,49	16,24%	-10,80%
TOTAL	43,25	32,79	25,84	15,36	100,00%	-40,56%



❖ La couverture du déficit d'investissement

Un excédent d'investissement ayant été constaté au titre de l'exercice 2016 à hauteur de 402 K€, il n'a pas été nécessaire d'affecter une partie du résultat de clôture de l'exercice 2016 à la couverture du déficit d'investissement. Aucune recette n'est donc constatée à ce titre sur l'exercice 2017.

❖ L'emprunt

7,07 M€ d'emprunts nouveaux ont été mobilisés par la Ville au cours de l'année 2017 pour pouvoir financer les nouvelles dépenses d'investissement.

Ce faible niveau de recours à l'emprunt (- 8,69 M€ par rapport à 2016) permet à la collectivité de se désendetter de façon importante en 2017 (variation de l'encours de dette de – 10,37 M€ au 31 décembre 2017 par rapport à 2016).

❖ Subventions d'investissement reçues

Hors gestion active de la dette, les subventions d'investissement représentent près de 18,9% des recettes réelles d'investissement et s'élèvent pour l'année 2017 à 2,89 M€.

La réduction de 0,66 M€ de ce poste de recettes entre les deux exercices résulte principalement des éléments suivants :

- Perception par la Ville en 2016 d'un premier acompte de 0,6 M€ versé par l'Etat au titre du dispositif TEPCV dans le cadre du financement des travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville. Le solde de cette subvention sera perçu après achèvement des travaux ;
- Versements en 2016, par la Région (472 K€) et par le Département de Seine – Maritime (254 K€) des subventions relatives au financement du complexe sportif Rosa Parks/Nelson Mandela suite à la réception finale de l'équipement.

Les principales subventions d'investissement perçues en 2017 proviennent :

- De la **Métropole** pour un montant global d'**1,38 M€**, dont 700 K€ au titre du financement des travaux réalisés pour le terrain synthétique et 678 K€ au titre du Fonds de Soutien des Investissements Communaux (FSIC), pour lequel la Ville a déposé de nombreux dossiers de demande de financement.

Le tableau présenté ci-après récapitule l'ensemble des financements versés par la Métropole à la commune au titre du FSIC depuis la mise en place de ce dispositif en 2016 :

Projet financé	Montant total FSIC	2016	2017
ECOLE MARIE DUBOCCAGE	106.820,00	32.046,00	61.333,16
ECOLE JULES FERRY	17.774,00	17.774,00	
GYMNASE VILLON	40.878,00	12.263,00	28.615,00
BIBLIOTHEQUE VILLON	9.520,00		9.520,00
SERRES DE FRANQUEVILLE SAINT PIERRE	34.777,00		10.433,22
BIBLIOTHEQUE GRAND MARE	62.244,00	18.673,00	18.673,00
EX CRECHE ROSE DES VENTS	43.302,00	43.302,00	
EGLISE SAINT HILAIRE	16.902,00		16.902,00
HOTEL DE VILLE RENOVATION ENERGETIQUE	1.528.000,00		458.400,00
SERRES DU JARDIN DES PLANTES	247.912,00		74.373,60
		123.958,00	678.250,38

- De la **Région**, pour un montant global de **377 K€**, dont 219 K€ versés au titre du dispositif Maitrise De l'Energie (MDE) attribué pour les projets suivants : rénovations des écoles Marie Duboccage et Anatole France et du gymnase Villon et 143 K€

versés pour le financement des travaux de rénovation effectués dans le quartier des Sapins.

- Du **Département**, pour un montant global de **294 K€** correspondant au versement du solde des subventions départementales attribuées au titre des opérations suivantes : complexe sportif Rosa Parks/Nelson Mandela pour 225 K€ et crèche Rose des Vents pour 69 K€.
- De l'**Europe**, au travers du FEDER attribué à la Ville pour financer, à hauteur de 592 K€ le projet de « Programme Relation Usagers » (PRU), la perception d'un premier acompte de 157 K€ a été enregistré en 2017.
- De l'Etat, pour un montant de 461,5 K€ correspondant au financement du dévoiement du réseau de collecte d'eaux pluviales dans la ZAC Luciline, et pour un montant global de 117 K€, versé pour financer différents projets dont notamment les dépenses effectuées par la Ville dans le cadre du dispositif de Bibliothèque Numérique de Référence financées à hauteur de 52 K€ en 2017.

❖ Fonds de Compensation sur la Valeur Ajoutée

Le mécanisme du FCTVA permet la compensation (à un taux forfaitaire) par l'Etat aux collectivités locales, de la TVA acquittée sur leurs investissements.

Les dépenses d'investissement prises en compte pour le calcul de cette compensation sont les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux, hors achat de terrains) effectués au cours de l'année N-1.

Le montant de cette recette est donc directement lié au volume d'investissement direct réalisé l'année N-1.

Le montant de FCTVA perçu par la Ville en 2017 s'élève à 2,9 M€, en baisse de 0,18 M€ par rapport à 2016.

❖ Autres recettes d'investissement

Elles s'établissent à **2,49 M€** en 2017, représentant 16,24 % des recettes réelles d'investissement (hors recettes liées à la gestion active de la dette) :

- **0,89 M€** correspondent au produit généré par la **Taxe d'Aménagement**. La Métropole étant compétente depuis le 1^{er} janvier 2015 en matière de gestion du Plan Local d'Urbanisme, elle perçoit directement la taxe d'aménagement correspondant aux permis délivrés depuis cette date.
Le produit de taxe d'aménagement enregistré dans les comptes de la Ville en 2017 correspond donc à des permis antérieurs au 1^{er} janvier 2015 et sera amené, au cours des années qui viennent à diminuer de façon conséquente avant de disparaître⁷.
- **457 K€** correspondent à la prise en charge par la Métropole d'une partie du remboursement de l'amortissement annuel de la dette de la Ville, conformément au

⁷ Lors de la Commission Locale d'Evaluation et de Transfert de Charges (CLETC) du 25 mai 2016, le transfert de la recette correspondant à la taxe d'aménagement a été déterminé selon le principe suivant : le produit de la taxe provenant des permis de construire accordés en 2014 revient à la Ville et la Métropole bénéficie du produit généré par les permis de construire accordés à partir du 1^{er} janvier 2015

dispositif de **reprise de dette** mis en place entre les deux structures en 2015 au titre du financement des compétences transférées.

- **697 K€** correspondent au remboursement par les mandants des dépenses réalisées par la Ville pour leur compte en 2017. Ainsi 587 K€ sont remboursés par la Métropole au titre des dépenses d'investissement réalisées par la Ville dans le cadre de la **Convention de gestion des bâtiments des Musées** et **110 K€ sont reversés par le CCAS au titre de dépenses d'investissement informatiques réalisées par la Ville à son attention.**
- 339 K€ consiste en un remboursement d'avances à la Ville intervenant dans le cadre de la clôture de la Convention Publique d'Aménagement « Saint Gilles ».

II. Evolution des principaux indicateurs financiers

A. Evolution de l'Épargne Brute

L'épargne brute (EB) dégagée par une collectivité est un des indicateurs de gestion le plus pertinent pour apprécier sa situation financière.

Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement, hors recette ou dépense exceptionnelle de montant conséquent (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement ».

Ce solde d'épargne correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour investir et pour rembourser le capital de sa dette.

Hors comptabilisation de la reprise du résultat 2016 et produit des cessions, l'épargne brute de la Ville enregistre une hausse de 2,37 M€, passant de 17,12 M€ à 19,49 M€, confirmant l'amélioration de la capacité d'autofinancement dégagée par la collectivité amorcée en 2016 (pour mémoire l'épargne brute constatée en 2016 était en progression de 3,5 M€ par rapport à 2015).

(En K€)	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Recettes réelles de fonctionnement (hors résultat et cessions d'actifs)	173 701	171 471	160 803	154 824	157 799
Dépenses réelles de fonctionnement	156 548	157 751	147 180	137 701	138 304
EPARGNE BRUTE	16 752	13 720	13 624	17 122	19 496

Cette évolution s'explique par une progression des recettes réelles de fonctionnement de l'ordre de 2,98 M€ entre les deux exercices, conséquence de l'ajustement à la hausse de l'attribution de compensation versée par la métropole et de l'augmentation soutenue du produit des droits de mutation.

L'évolution maîtrisée des dépenses réelles de fonctionnement (+ 0,4%) permet donc à l'épargne brute de la ville de bénéficier pleinement de la croissance du niveau des recettes de fonctionnement.

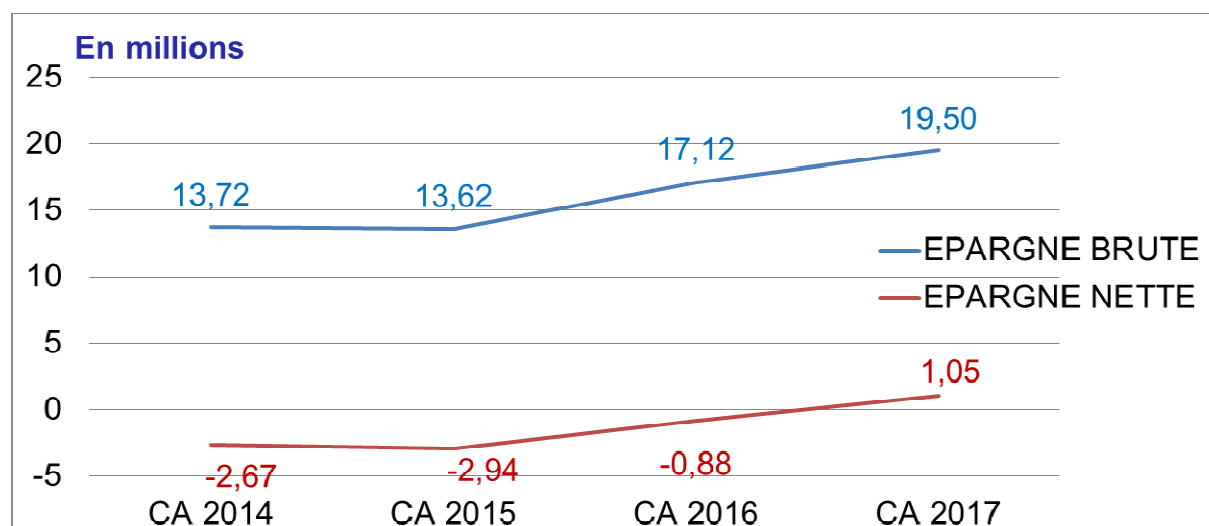
Le taux d'épargne brute, qui rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement de la collectivité s'améliore également, en s'établissant à 12,35 % (11,06% en 2016 après 8,47 % en 2015).

En intégrant le montant du résultat excédentaire 2016 et le produit des cessions immobilières réalisées en 2017, le niveau d'épargne brute s'élève à 32,3 M€, en progression de 7,75 M€ par rapport à 2016 (24,55 M€).

B. Evolution de l'épargne nette

L'épargne nette se détermine à partir de l'épargne brute diminuée des remboursements de dette opérés au cours de l'exercice. Cet indicateur mesure ainsi l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement de la dépense obligatoire qu'est le remboursement en capital de la dette.

L'épargne nette de la Ville s'établit au 31 décembre 2017 à + 1,05 M€, retrouvant un niveau positif après quatre années de valeur négative. Elle s'améliore sensiblement progressant de plus d'1,9 M€ entre 2016 et 2017.



3) LA GESTION DE LA DETTE

I. La dette propre

A. Les flux 2017

L'année 2017 se caractérise par un faible recours à l'emprunt, s'établissant à 7,07 M€ et représentant près de 3,9 % des recettes réelles (hors résultat et hors mouvements de gestion active de la dette) de la Ville.

	2014	2015	2016	2017
Emprunt d'équilibre	20,98 M€	12,50 M€	15,76 M€	7,07 M€

Ce montant global de 7,07 M€ se décompose de la façon suivante :

- Consolidation du solde du prêt croissance verte 0% négocié auprès de la caisse des dépôts au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics obtenu pour l'opération de rénovation de l'Hôtel de Ville pour 3,07 M€ (3,07 M€ avaient déjà été consolidés en 2016). Ce prêt sera amorti sur 20 ans et bénéficie d'un taux d'intérêt nul ;
- Souscription d'un emprunt de 2 M€ auprès de la Banque Postale, pour une durée de 20 ans et assorti d'un taux fixe d'1,75% ;
- Souscription d'un emprunt de 2 M€ auprès du Crédit Agricole, pour une durée de 15 ans et assorti d'un taux variable constitué d'une moyenne de l'euribor 3 mois augmenté d'une marge de 0,76%.

Emprunts nouveaux :

Budgets	Banques	Montant	Caractéristiques de l'emprunt	Taux	Marge	Durée	Classification Gissler
Budget Principal	Caisse des Dépôts et Consignations	3,070 M€		Sans intérêts		20 ans	1A
	Crédit Agricole	2,0 M€	Taux variable	Moyenne Euribor 3M	+0,76%	15 ans	1A
	La Banque Postale	2,0 M€	Taux fixe	1,75%	-	20 ans	1A

La trajectoire de désendettement, amorcée par la ville en 2015, se poursuit à nouveau cette année.

Le faible niveau de recours à l'emprunt permet ainsi de réduire l'encours de dette global de la ville de plus de 10,57 M€, cet encours (trois budgets confondus) s'établissant au 31 décembre 2017 à 179,47 M€.

Evolution de l'encours de dette en 2017 :

(en M€)	Encours au 31/12/2016	Remboursement de la dette	Nouveaux emprunts	Encours au 31/12/2017
Budget principal (hors opération de refinancement)	187,960	17,444	7,07	177,586
Budget annexe Etincelle	0,315	0,062	0,000	0,253
Budget annexe LIA	1,769	0,138	0,000	1,631
TOTAL	190,044	17,645	7,07	179,469

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes est annexé au document budgétaire du compte administratif un état détaillé de la dette propre de la ville, arrêté au 31 décembre 2017.

Le remboursement en capital de la dette s'est élevé à 17,44 M€ en 2017, intégrant notamment le remboursement effectué par la Ville auprès de la métropole de la quote – part du PPP (de l'ordre de 130 K€) relevant encore de la Ville, l'intégralité de l'encours du PPP ayant été transféré à la métropole au cours de l'année 2015.

❖ La capacité de désendettement :

Cet indicateur exprime le nombre théorique d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser intégralement l'encours de sa dette en y consacrant l'intégralité de son épargne brute dégagée sur l'exercice.

Il se calcule en rapportant l'encours de la dette au terme de l'exercice considéré à l'épargne brute dégagée au cours du même exercice.

Au 31 décembre 2017, la capacité de désendettement (pour le budget principal) poursuit la baisse entamée en 2014 pour s'établir à 9,2 ans, par rapport à 11,1 années au 31 décembre 2016.

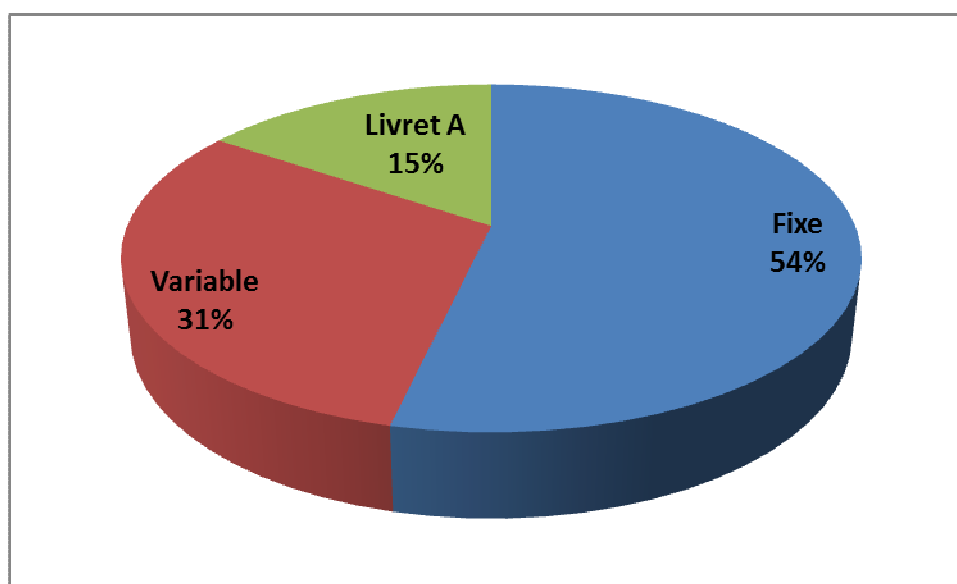
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Capacité de désendettement	14,0	13,8	11,1	9,2

La poursuite du désendettement conjuguée à l'amélioration du niveau d'épargne brute permet ainsi à la collectivité de voir sa capacité de désendettement descendre sous le seuil des 10 ans.

B. La structure de la dette

A la fin de l'exercice 2017, l'encours de dette de la Ville demeure équilibré entre taux fixe ou assimilé fixe (53,66%) et taux variable (46,34%), comprenant notamment les emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations s'appuyant sur le livret A (15,5%).

Dette par type de taux :



La durée de vie résiduelle de la dette de la Ville s'établit au 31 décembre 2017 à 12 ans et 11 mois, en léger recul par rapport à cette même durée constatée au 31 décembre 2016, qui était de 13 ans et 3 mois.

Cette légère diminution s'explique notamment par la contraction d'un emprunt d'une durée de 15 ans au cours de l'année 2017, qui vient ainsi réduire la durée de vie globale de l'encours, les emprunts traditionnellement souscrits par la ville ayant plutôt une durée de 20 ans.

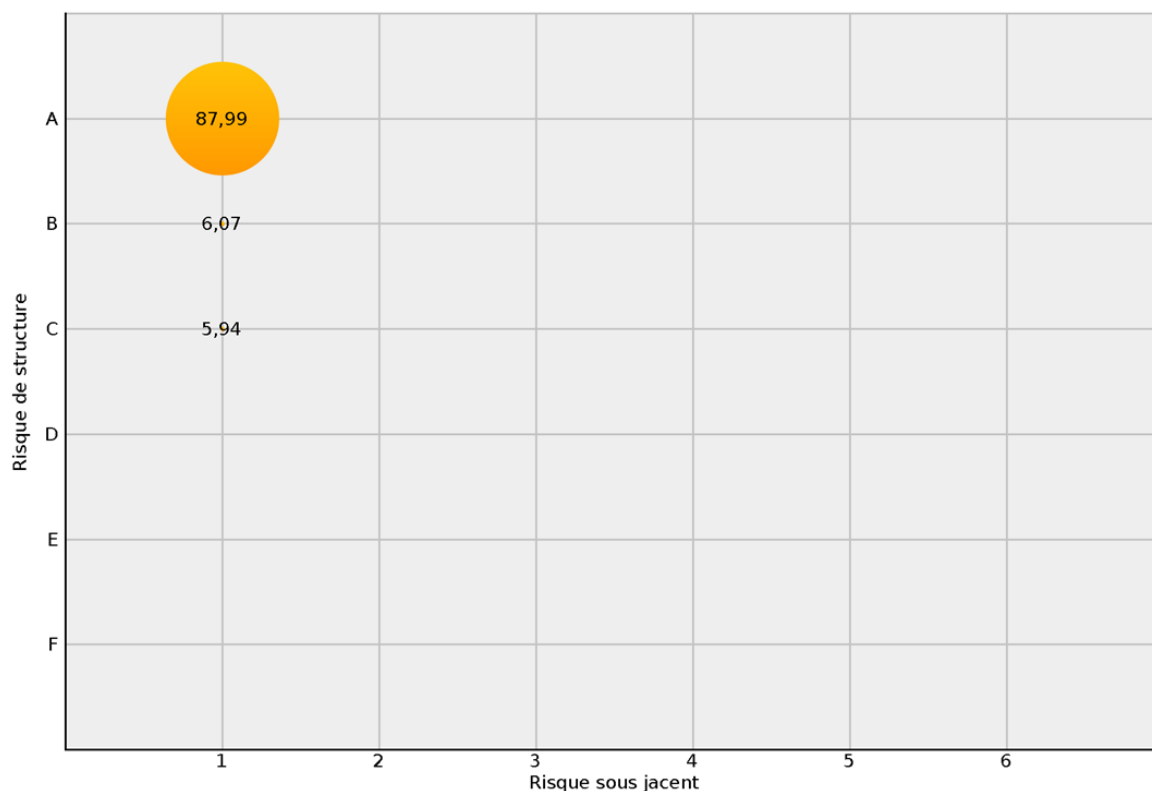
L'encours de dette de la Ville reste réparti de manière relativement équilibrée entre les grands acteurs institutionnels présents dans ce domaine.

Le poids de la Caisse des Dépôts se renforce légèrement, représentant quasiment 20 % de l'encours de la Ville (17,4% en 2016), alors que le poids de la Caisse d'Epargne s'atténue quelque peu (14,92% constaté en 2017 par rapport à 16,31% en 2016), aucun emprunt n'ayant été souscrit auprès de cette banque en 2017.

La charte de bonne conduite, dite « charte Gissler » qui consiste à classer les emprunts détenus par les collectivités en fonction de leur risque de taux potentiel, continue de faire état d'un recours à des produits très prudents.

Ainsi, près de 88% de l'encours détenu actuellement par la ville (soit 156,26 M€ d'encours) est considéré comme absolument non risqué, étant composé d'emprunts à taux fixe ou variable simples et/ou plafonnés.

Le reste de l'encours (soit 21,33 M€) est classé dans des catégories représentant peu de risque, les formules de taux associées à ces emprunts étant sans effet de levier ou sans effet multiplicateur. Aucun emprunt détenu aujourd'hui par la Ville ne peut plus être qualifié de toxique.



II. La dette garantie

Vous trouverez en annexe au document budgétaire du compte administratif l'état de la dette garantie de la Ville de Rouen arrêtée au 31 décembre 2017.

La garantie d'emprunt est un instrument de la politique économique et sociale des collectivités territoriales. Elle constitue une aide indirecte aux bénéficiaires en leur facilitant l'accès au crédit bancaire et/ou en leur permettant de bénéficier d'un abaissement du coût du crédit.

Ainsi, en apportant sa garantie aux emprunts de partenaires publics ou privés, la Ville favorise la réalisation de projets qui s'inscrivent dans ses domaines de compétences.

Au 31 décembre 2017, l'encours de dette garantie s'établit à 227,3 M€, en baisse de près de 7 M€ par rapport à 2016.

Le secteur prioritaire d'octroi des garanties d'emprunt demeure le logement social, la Ville garantissant les prêts concernant des opérations menées par les bailleurs sociaux sur son territoire.

Ainsi, 95,76% de l'encours garanti par la Ville concerne des organismes de logement social. Parmi les principaux bénéficiaires de ces garanties, on retrouve Rouen Habitat (42,8%), l'Immobilière Basse Seine (23,7%) ou encore Logiseine (8,9%) et la Plaine Normande (7,7%).

Le capital restant dû est composé à hauteur de 95,75% par des prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations.

L'encours garanti est très largement assis (94,3%) sur le taux du Livret A.

III. La gestion de trésorerie

En 2017, la Ville a continué à faire appel prioritairement à ses contrats revolving afin de couvrir ses besoins de financement à court terme, ceux-ci offrant toujours des conditions particulièrement avantageuses.

Par ailleurs, une consultation bancaire a été lancée afin de remplacer la ligne de trésorerie souscrite auprès d'ARKEA pour un total de 9 M€ sur la période 2016-2017. Cette consultation est restée limitée à 9,0 M€.

A son issue, une ligne de trésorerie a été contractée pour la période 2017-2018 auprès de la Banque Postale :

Comparaison des caractéristiques des lignes de trésorerie

	Montant	Taux	Commission d'engagement	Commission de non utilisation
Lignes de trésorerie 2013/2014				
Crédit Agricole	4,5 M€	Euribor 1 mois moyenné + 1,80%	0,20%	0,10% sur les encours non tirés
Caisse d'Epargne	3,5 M€	Eonia + 1,52%	16 000€	0,20% sur les encours non tirés
Lignes de trésorerie 2014/2015				
Crédit Mutuel Arkéa	12 M€	Eonia +1,02%	0,22%	Aucune
Lignes de trésorerie 2015/2016				
Caisse d'Epargne	3,5 M€	Eonia +0,80%	0,10%	0,15%
Crédit Mutuel Arkéa	6,5 M€	Eonia +0,79%	0,22%	Aucune
Lignes de trésorerie 2016/2017				
Crédit Mutuel Arkéa	9,0 M€	TI3M* + 0,65%	0,22%	Aucune
* : TI3M = moyenne mensuelle des EUR3M (dont la cotation est revue chaque jour)				
Lignes de trésorerie 2016/2017				
La Banque Postale	9,0 M€	Eonia + 0,35%	9 000 €	Aucune

4) LE RESULTAT DES BUDGETS ANNEXES

I. Budget Annexe des Locations Immobilières Aménagées (LIA)

Créé en 2001 afin d'isoler certaines activités assujetties à la TVA de par leur nature concurrentielle, le budget annexe LIA permet de récupérer, par voie fiscale de droit commun, cette TVA acquittée sur certains travaux.

A. Résultat de la section de fonctionnement

L'analyse par chapitre des mouvements de dépenses et de recettes réalisées en 2017 fait apparaître un niveau de recettes de 395,9 K€ et un niveau de dépenses de 239,6 K€.

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2017
011 – Charges à caractère général	0,00
012 – Charges de personnel	0,00
65 – Autres charges de gestion courante	0,00
656 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66 – Charges financières	29.643,60
67 – Charges exceptionnelles	40.865,83
Autres dépenses réelles	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	70.509,43

023 – Virement à la section investissement	0,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	169.123,00
TOTAL DEPENSES ORDRE FONCTIONNEMENT	169.123,00

TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT	239.632,43
-------------------------------------	-------------------

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	156.307,23
-----------------------------------	-------------------

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2017
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	4.166,67
73 – Impôts et taxes	0,00
74 – Dotations, subventions et participations	0,00
75 – Autres produits de gestion courante	391.772,52
76 – Produits financiers	0,00
77 – Produits exceptionnels	0,47
Autres recettes	0,00
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	395.939,66

042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
TOTAL RECETTES ORDRE FONCTIONNEMENT	0,00

TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT	395.939,66
-------------------------------------	-------------------

Le résultat de fonctionnement pour l'année 2017 s'élève à 156,3 K€.

B. Résultat de la section d'investissement

La section d'investissement clôture avec un excédent de 850,7 K€.

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2017
20 – Immobilisations corporelles (sauf 204)	3.909,56
204 – Subventions d'équipement versées	0,00
21 – Immobilisations corporelles	39.745,95
23 – Immobilisations en cours	6.080,08
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13 – Subventions d'investissement	0,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	192.333,19
26 – Participations et créances rattachées	0,00
27 – Autres immobilisations financières	0,00
020 – Dépenses imprévues	0,00
45 – Total opérations pour comptes de tiers	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	242.068,78

040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
041 – Opérations patrimoniales	12.200,01
TOTAL DEPENSES ORDRE INVESTISSEMENT	12.500,01

TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT	254.568,79
-------------------------------------	-------------------

RESULTAT INVESTISSEMENT (HORS 1068)	850.669,63
--	-------------------

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2017
13 – Subventions d'investissement	869.448,90
16 – Emprunt et dette assimilée	54.166,51
20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204 – Subventions d'équipement versées	0,00
21 – Immobilisations corporelles	0,00
23 – Immobilisations en cours	0,00
10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
10226 – Taxe d'aménagement	0,00
27 – Autres immobilisations financières	0,00
45 – Total opérations pour comptes de tiers	0,00
TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	923.615,41

021 – Virement de la section de fonctionnement	0,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	169.123,00
041 – Opérations patrimoniales	12.500,01
TOTAL RECETTES ORDRE INVESTISSEMENT	181.623,01

TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT	1.105.238,42
-------------------------------------	---------------------

C. Résultat net de l'exercice

L'exercice budgétaire 2017 se solde par un excédent global de 1.795,8 K€, se décomposant comme suit :

	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	156.307,23
Report excédent fonctionnement 2016	236.672,51
(a)	392.979,74
	Investissement
Résultat de l'exercice	850.669,63
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
Report excédent investissement 2016	552.150,71
(b)	1.402.820,34
Résultat de clôture 2017 (= a + b)	1.795.800,08

II. Budget annexe de l'Etincelle

Fusion de deux établissements culturels, le Hangar 23 et le Théâtre de la Chapelle Saint Louis, l'Etincelle est, depuis 2016, le nouveau théâtre de la Ville de Rouen.

Cette structure unique de promotion, d'accompagnement et de diffusion de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant permet dorénavant de proposer un projet culturel, axé sur les musiques du monde, le soutien aux jeunes compagnies, la pluridisciplinarité, ou encore le développement des actions de sensibilisation sur le terrain.

A. Résultat de la section de fonctionnement

L'analyse par chapitres des mouvements de dépenses et de recettes réalisés en 2017 fait apparaître un niveau de recettes de 1.290,7 K€ et un niveau de dépenses de 1.208,1 K€.

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2017
011 – Charges à caractère général	512.990,20
012 – Charges de personnel	582.940,48
65 – Autres charges de gestion courante	0,00
656 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66 – Charges financières	5.450,19
67 – Charges exceptionnelles	0,00
Autres dépenses réelles	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	1.101.380,87
023 – Virement à la section investissement	0,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	106.701,72
TOTAL DEPENSES ORDRE FONCTIONNEMENT	106.701,72
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT	1.208.082,59
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	82.576,21

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2017
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	151.607,55
73 – Impôts et taxes	0,00
74 – Dotations, subventions et participations	1.124.229,98
75 – Autres produits de gestion courante	0,00
76 – Produits financiers	0,00
77 – Produits exceptionnels	8.792,33
Autres recettes	6.029,64
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	1.290.658,80
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
TOTAL RECETTES ORDRE FONCTIONNEMENT	0,00
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT	1.290.658,80

Le résultat de fonctionnement pour l'année 2017 s'élève à 82,6 K€.

B. Résultat de la section d'investissement

La section d'investissement clôture avec un excédent de 23,6 K€.

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2017
20 – Immobilisations corporelles (sauf 204)	0,00
204 – Subventions d'équipement versées	0,00
21 – Immobilisations corporelles	20.266,84
23 – Immobilisations en cours	0,00
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13 – Subventions d'investissement	0,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	62.833,33
26 – Participations et créances rattachées	0,00
27 – Autres immobilisations financières	0,00
020 – Dépenses imprévues	0,00
45 – Total opérations pour comptes de tiers	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	83.100,17

040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
041 – Opérations patrimoniales	0,00
TOTAL DEPENSES ORDRE INVESTISSEMENT	0,00

TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT	83.100,17
-------------------------------------	------------------

RESULTAT INVESTISSEMENT (HORS 1068)	23.601,55
--	------------------

CHAP BUDGETAIRE	MANDATE 2017
13 – Subventions d'investissement	0,00
16 – Emprunt et dette assimilée	0,00
20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204 – Subventions d'équipement versées	0,00
21 – Immobilisations corporelles	0,00
23 – Immobilisations en cours	0,00
10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
10226 – Taxe d'aménagement	0,00
27 – Autres immobilisations financières	0,00
45 – Total opérations pour comptes de tiers	0,00
TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	0,00

021 – Virement de la section de fonctionnement	0,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	106.701,72
041 – Opérations patrimoniales	0,00
TOTAL RECETTES ORDRE INVESTISSEMENT	106.701,72

TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT	106.701,72
-------------------------------------	-------------------

C. Résultat net de l'exercice

L'exercice budgétaire 2017 se solde par un excédent global de 481,1 K€, se décomposant comme suit :

Résultat de l'exercice

Report excédent fonctionnement 2016

(a)

Fonctionnement
82.576,21
212.568,84
295.145,05

Résultat de l'exercice

1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés

Report excédent investissement 2016

(b)

Investissement
23.601,55
0,00
162.340,19
185.941,74

Résultat de clôture 2017 (= a + b)	481.086,79
---	-------------------